



Communiqué officiel no 23

Politique diocésaine de communication

*« La communication doit être au service
d'une authentique culture de la rencontre. »*

Pape François

*« Quand on réussira à exprimer adéquatement
et avec beauté le contenu de l'Évangile,
ce message répondra certainement aux demandes
les plus profondes des cœurs. »*

La joie de l'Évangile – Pape François

L'historique

L'Église de Saint-Jean-Longueuil a une longue tradition au chapitre des communications. Dès la fin des années 60, dans la foulée des recommandations de Vatican II, le diocèse, sous la gouverne de Mgr Gérard-Marie Coderre, créait le Service de l'information, considérant son action en communication comme un des moyens de première ligne de réaliser sa mission d'enseigner et de proclamer le message évangélique. En 1978, Mgr Bernard Hubert, évêque du diocèse, lançait officiellement la Fondation Mgr Gérard-Marie Coderre dont un des objectifs était et est toujours la diffusion de l'information religieuse diocésaine. Ajoutons que cet intérêt s'est maintenu grâce à Mgr Jacques Berthelet, évêque de 1997 à 2010, qui n'hésitait pas à donner son aval pour que le diocèse soit un des premiers à utiliser les nouvelles technologies de l'information à l'ère des médias sociaux.

Depuis ses débuts, le service des communications travaille de concert avec les autres services à la mission. Le développement d'une culture interne où les communications et la circulation efficace de l'information font partie des « valeurs » de l'institution contribue à améliorer et encourager la qualité de vie et le sentiment d'appartenance, le sentiment de faire communauté, au service de la Nouvelle Évangélisation.

En outre, la qualité des services offerts aux diverses instances, services diocésains, paroisses et unités pastorales, mouvements, communautés religieuses et communautés chrétiennes qui composent l'Église diocésaine, passe par une préoccupation constante d'offrir une communication efficace et adaptée tant à l'interne qu'à l'externe.

En mettant à jour sa politique de communication¹ et en réalisant subséquemment un plan d'action et de développement, le diocèse de Saint-Jean-Longueuil favorise ainsi la transmission d'un message cohérent pour l'ensemble de ses activités et de son rayonnement et l'image d'une Église ouverte et responsable. Il démontre également son souci de prendre le virage des nouvelles technologies de l'information, d'être une Église de son temps, présente aux communautés virtuelles et aux périphéries.

Les objectifs d'une politique de communication

- Assurer une diffusion cohérente de la communication selon des normes connues de toutes et tous pour favoriser la transmission d'un message compréhensible et conséquent par rapport à l'ensemble des activités de l'Église dans tous les milieux.
- Énoncer les principes qui doivent régir l'ensemble des communications de l'Église diocésaine afin que tous les services, paroisses, partenaires et autres soient, selon les besoins, visibles et bien représentés dans les communications.
- Favoriser le dialogue et la compréhension des orientations du diocèse et de l'énoncé de mission en vue de sa mise en œuvre :

**«Situé dans le Dessein de Dieu et la mission de l'Église :
Nous, baptisés en Jésus Christ,
allons aujourd'hui,
dans la joie et l'espérance de l'Esprit,
accueillir et révéler au monde
la Parole qui libère et donne vie.»**

- Établir des relations de confiance et des conditions adéquates pour être en lien et pour encourager des communications transversales et périphériques.
- Encourager la coresponsabilisation, la production et la diffusion de l'information.

Les valeurs et attitudes

Voici les valeurs et attitudes favorables à la réalisation des objectifs :

- synodalité,
- coresponsabilité (reconnaissance de la contribution de toutes et tous),

¹ Un document Plan pastoral diocésain de communication dans lequel était élaborée une politique de communication a été réalisé en 1995 par le Service des communications du Diocèse de Saint-Jean-Longueuil, sous la responsabilité de Micheline Le Royer. En 2000, le document était mis à jour sous le titre : Planifier nos communications en Église, document de référence.

- fraternité/communauté,
- dialogue pastoral,
- communication multilatérale et interactive (libre circulation de l'information),
- accessibilité, cohérence et transparence,
- proaction (être au fait et informer des nouvelles tendances en communication),
- respect et dignité des personnes,
- honnêteté et obligeance.

Les normes

Les communications du diocèse sont sous la responsabilité du Service diocésain des communications qui relève directement du Bureau de l'évêque, avec comme personne répondante un membre de l'Équipe de direction.

Pour assurer le Service diocésain des communications, le ou la responsable des communications peut compter sur l'assistance du ou de la webmestre et du Comité de pastorale des communications.

Les communications se font en étroite collaboration avec les milieux diocésains.

Pour répondre à des demandes spécifiques autres que d'ordre diocésain ou paroissial, des personnes-ressources ou porte-parole sont déléguées par l'évêque : patrimoine religieux, litige, harcèlement, etc.

Les communications se font principalement en français, en s'assurant d'une bonne représentativité pour la clientèle anglophone.

De plus, afin d'assurer une transmission plus ciblée de l'information et dans un souci d'éviter les dédoublements, chaque semaine, le Service des ressources humaines et le Service de coordination de la pastorale diocésaine, et au besoin le Service de l'économat, publient respectivement un communiqué de nouvelles et d'informations. En tout temps, un communiqué peut être transmis par le Bureau de l'évêque.

À l'attention des paroisses et des unités pastorales

Chaque paroisse ou unité pastorale veillera à l'application interne de cette politique en désignant une personne pour assurer les communications et en se donnant des critères conformes aux objectifs et valeurs de la présente politique.

La personne désignée travaillera en lien avec le Service diocésain des communications.

Chaque paroisse ou unité pastorale identifiera dans la présente politique les éléments pertinents et applicables selon sa réalité.

Les personnes et services concernés par la politique

- L'Évêque
Il est le porte-parole officiel lorsqu'il s'agit de parler des orientations et des décisions prises en accord avec l'Équipe de direction.
- L'Équipe de direction
Sont membres : l'évêque auxiliaire, le vicaire général, les responsables du Service diocésain des ressources humaines, du Service de coordination de la pastorale diocésaine, du Service de l'économat et la secrétaire de direction au Bureau de l'évêque.
- Le Bureau de l'évêque
dont font partie l'évêque auxiliaire, la chancellerie, les archives, le Service des communications.
- Les membres des Services diocésains des ressources humaines, de la coordination de la pastorale diocésaine et de l'économat.
- Les deux personnes déléguées de l'évêque aux conseils régionaux anglophone et francophones.
- La personne responsable du Service diocésain des communications, le/la webmestre et le Comité de pastorale des communications.
- Les responsables de paroisses et d'unités pastorales, leur personnel ainsi que les personnes désignées pour assurer les communications.
- Les membres des conseils, commissions et comités
- Chemins de vie – L'équipe
- Le Phare de Longueuil – L'équipe

Les partenaires

- La Fondation Mgr Gérard-Marie Coderre
- Les mouvements
- Les communautés religieuses et instituts de vie consacrée
- Les associations et organismes communautaires et autres
- Les diocèses
- Les Églises chrétiennes et autres traditions religieuses
- Les médias : presse écrite, électronique et réseaux sociaux
- Et autres instances civiles et politiques

Les champs d'action des communications diocésaines et intradiocésaines

De façon générale

- Réaliser un plan triennal d'action et de développement pour les communications à la fois interne et externe. Celui-ci énonce les priorités en matière de communication pour la période visée. De plus, selon les besoins, il convient d'élaborer une stratégie de communication en prévision de toute activité pastorale d'importance.
- Assurer les relations de presse et répondre aux demandes des médias pour des entrevues et, selon les cas, référer aux personnes désignées comme porte-parole.
- Être à l'affût des actualités et des réalisations des organisations (diocèses, communautés religieuses et autres) en lien avec l'Église du Québec, du Canada et l'Église universelle, de même que les organisations à vocation œcuménique et interreligieuse. Diffuser certaines de ces informations.
- Participer aux rencontres avec les partenaires en communications ecclésiales, tels Communications et Société, Table interdiocésaine des communications, Association des médias catholiques et œcuméniques et autres.
- Prendre connaissance et développer, selon la pertinence, les nouveaux médias et concepts de communication.

Les rôles et responsabilités des personnes et services concernés :

➤ À l'interne

- Développer un sentiment de confiance et d'appartenance.
- Travailler en synodalité et en coresponsabilité en collaborant étroitement avec les divers services, milieux et instances dans leurs actions de communication (diffusion et promotion de leurs activités) et pour toute autre demande afférente.
- Faire connaître les thèmes, priorités et actions pastorales du diocèse.
- Développer l'habitude d'établir en partenariat une stratégie de communication annonçant toute activité pastorale d'importance et prévoir une évaluation par la suite.
- Assurer la circulation de l'information sur une base régulière : site web, Facebook, messages du jeudi, revue diocésaine «La vie dans notre Église» et autres.

- Offrir des formations pour habiliter les personnes soucieuses d'une bonne communication en donnant divers outils : Facebook, vidéo, communiqués et autres.
- Favoriser une communication multilatérale.
- Prendre connaissance et/ou couvrir des activités ou événements en cours dans les différents milieux afin de transmettre l'information.
- Se donner des balises pour assurer une bonne transmission de l'information dans des délais réalistes pour la diffusion (voir *Mode de fonctionnement pour la diffusion par le Service diocésain d'événements provenant des paroisses*, décembre 2014)
- Développer, en collaboration avec les membres des services, des outils, site web, dépliants, affiches, vidéos pour assurer la visibilité de la mission de l'Église.
- Autres

➤ **À l'externe avec les partenaires**

- Assurer la circulation de l'information sur une base régulière
- Faire connaître les activités du diocèse, via les médias et réseaux sociaux.
- Développer une habitude de communication avec les médias.
- Répondre aux demandes des médias et/ou référer aux personnes-ressources ou porte-parole selon la nature de la demande.
- Prendre connaissance et/ou couvrir des activités ou événements en lien avec l'Église afin de transmettre l'information.
- Rencontrer les organismes et les partenaires.
- Autres

Standards linguistiques et sociaux

Le diocèse de Saint-Jean-Longueuil accorde une grande importance à la qualité de ses communications. Les renseignements sur les politiques, les programmes et les services doivent être présentés de façon claire, objective et compréhensible. Toute communication doit respecter les valeurs de ce qu'est l'Église de Saint-Jean-Longueuil.

Les pratiques adéquates en matière de communication consistent à éliminer les stéréotypes à caractère sexuel, à donner une représentation juste des ethnies, des communautés culturelles et religieuses et des personnes handicapées.

Remerciements

Pour la réalisation de la présente politique, nos remerciements vont à Madame Claire Du Mesnil, responsable des communications, qui a assuré la rédaction en étroite collaboration avec les membres du Comité de pastorale des communications, Madame Solange Blaquièrre Beauregard, Madame Dominique Marucchi-Foino et Monsieur Rémi Bourdon. Grand merci également à Madame Ginette Fournier, secrétaire de direction au Bureau de l'évêque, et à Monsieur Michel Gervais, webmestre qui ont collaboré à la révision.

Fait à Longueuil, le 17 novembre 2015.

† Lionel Gendron, p.s.s.
évêque de Saint-Jean-Longueuil

Jean-Pierre Camerlain, v.é.
chancelier

Références*

Documents produits par le diocèse de Saint-Jean-Longueuil :

- Plan pastoral diocésain de communication (1995)
- Planifier nos communications en Église (Novembre 2000)
- Mode de fonctionnement pour la diffusion par le Service diocésain d'événements provenant des paroisses (décembre 2014)
- Les communications au Diocèse de Saint-Jean-Longueuil (Février 2015)

* Ces documents sont disponibles au Centre de documentation du Centre diocésain.

Autres références

- Politique de communication – Document préparé conjointement par le CLSC-CHSLD des Maskoutains, le CLSC des Seigneuries et le CLSC Samuel-de-Champlain (Mai 2012)
- Politique de communication – Ville de Sept-Iles (Septembre 2011)